



Résidence photographique sur la ville de Céret

Appel à candidature

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **8 septembre 2014.**

Porteur du projet

Nom: Lumière d'Encre

Statut : Association loi 1901

Coordonnées : 47 rue de la République, 66400 Céret

Tél. /Fax: 04 68 87 29 19

Courriel : lumieredencre@free.fr

Responsable du projet : Claude Belime, tel : 06 09 46 15 62

Situation

La ville de Céret est située dans le département des Pyrénées-orientales.

Les candidats peuvent se renseigner sur la réalité de Céret sur les pages internet suivantes :

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Céret>

- <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/fichecommunale.asp?codedep=66&codecom=049>

- <http://pyreneescatalanes.free.fr/Villages/Histoire/Ceret.php>

Céret est un territoire frontière, entre urbanité et ruralité, Espagne et France, dont l'histoire et le patrimoine artistique semblent encore prégnants aujourd'hui. Céret est le point de départ de notre attention sur la question de la ville, centre de nos réflexions cette année, accompagnée par des échanges et des conférences.

Thématique

« La ville? »

Le traitement iconographique sur la ville a comme objectif de multiplier, croiser, opposer les points de vue pour mieux décrypter les images et les réalités de Céret et ainsi faire apparaître des lectures différenciées. D'autres artistes seront amenés à travailler sur cette ville.

Nous désirons aborder la notion de ville par une double approche:

- Une représentation artistique subjective qui permettra une approche de l'imaginaire qu'elle véhicule par le travail de création (*partie principale de la résidence*).

- Une approche scientifique par le travail en collaboration avec de l'Université Via Domitia de Perpignan.

Lumière d'Encre

47 rue de la République 66400 Céret

①/Fax: 04 68 87 29 19 Courriel: lumieredencre@free.fr

Siret: 451 704 670 00012



Dates et durée de la résidence

La résidence aura lieu entre novembre 2014 et mai 2015 sur une durée de 6 à 8 semaines contiguës ou non (en 2 ou 3 fois), définie par un planning entre Lumière d'Encre et l'artiste. Une exposition de travaux antérieurs de l'artiste aura lieu en début de résidence ainsi que plusieurs exposition des travaux produits, en fin de résidence. Cette dernière restant disponible pendant l'année qui suit la résidence pour accompagner le travail de sensibilisation à l'art de l'association Lumière d'Encre.

Sur place l'équipe de Lumière d'Encre développe un réseau de personnes et de structures ressources qui permet au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local pour favoriser les échanges et la réalisation des oeuvres produites. Les travaux devront être rendus avant le 1 juin 2015.

Actions de médiation et actions pédagogiques

- Dans une volonté de médiation culturelle et de sensibilisation à la photographie d'aujourd'hui, des classes à Projet Artistique et Culturel et des ateliers artistiques peuvent être mis en place avec une ou plusieurs écoles primaires et/ou secondaires et lycées. Elles donneront lieu à un contrat spécifique et à une rémunération complémentaire et seront organisées en concertation avec les écoles concernées, l'artiste et Lumière d'Encre.
- L'artiste sera amené à présenter sa démarche artistique au cours de plusieurs soirées avec des groupes constitués, ainsi qu'auprès de la population notamment par la réalisation de plusieurs conférences et la tenue de deux ateliers « portes ouvertes ».

Matériel et lieux mis à disposition

Un laboratoire photographique noir et blanc est disponible sur place ainsi qu'un laboratoire numérique et un espace-studio de prise de vue simple (40 m2). Logement situé à Céret, et dans la vallée en fonction des partenariats développés sur le territoire.

Conditions financières

- Rémunération artistique* : 2000 € bruts en droits d'auteurs.
 - Allocation de déplacements* : sur justificatifs, plafonnée à 600 €.
 - Allocation de repas* : sur justificatifs, plafonnée à 400 €.
 - Frais techniques de production et de tirage* : sur justificatifs, limités à 1500 €.
- Rémunération complémentaire pour les interventions pédagogiques (classe à P. A.C et projet pédagogique, en cours de mise en place).

Cadre juridique

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel.



Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comporter :

- Proposition de projet argumentée.
- Un court texte décrivant la démarche artistique de l'artiste.
- Un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- Curriculum vitae à jour.
- Proposition d'atelier pédagogique et de stage.
- Les coordonnées physiques et internet du candidat.

Il est à envoyer :

- Soit par courrier à l'adresse de Lumière d'Encre, **obligatoirement accompagné d'une copie pdf, réuni en un seul dossier**, notamment pour les visuels des travaux déjà réalisés (*avec une enveloppe et son affranchissement pour le retour, en cas d'absence de ces éléments il ne sera procédé à aucun retour*).
- Soit par internet sous forme de dossier PDF, **en un seul dossier**, à lumieredencre@free.fr

Lors des rencontres avec les artistes présélectionnés, un dossier papier devra être présenté (notamment pour les travaux antérieurs).

Instruction des dossiers de candidature

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **8 septembre 2014.**
- Présélection de 3 dossiers : 30 septembre 2014.
- Rencontres personnelles éventuelles avec chacun des présélectionnés entre le 1 et le 15 octobre 2014.
- Choix de l'artiste retenu : 20 octobre 2014.

Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).

